

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
29 septembre 2005
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Dixième session extraordinaire d'urgence
Point 5 de l'ordre du jour
Mesures illégales prises par Israël
à Jérusalem-Est occupée et dans le reste
du territoire palestinien occupé

Conseil de sécurité
Soixantième année

Lettres identiques datées du 29 septembre 2005,
adressées au Secrétaire général et au Président
du Conseil de sécurité par l'Observateur permanent
de la Palestine auprès de l'Organisation
des Nations Unies

C'est à mon grand regret que je vous informe qu'Israël, puissance occupante, a continué à intensifier son imprudente et cruelle campagne militaire contre le peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, en grave violation du droit international, notamment du droit international humanitaire et du droit relatif aux droits de l'homme. La puissance occupante continue à commettre tous les jours des crimes de guerre et des actes de terrorisme d'État à l'encontre de la population civile.

Pour le sixième jour consécutif, les forces d'occupation israéliennes ont mené des raids aériens et tiré des obus sur la bande de Gaza. À l'aide d'armes lourdes, notamment des avions F-16, les forces d'occupation terrorisent la population civile et mettent en danger la vie de milliers de personnes, y compris des femmes, des enfants et des personnes âgées. Les attaques militaires ont causé des destructions importantes de maisons, d'écoles, de ponts et chaussées ainsi que d'autres biens dans cette zone déjà ravagée, ont exacerbé les tensions sur le terrain et aggravé les crises humanitaires que subit le peuple palestinien. De surcroît, les forces d'occupation israéliennes se sont servies du bang des avions supersoniques pour simuler des frappes, entraînant effets néfastes et chocs psychologiques pour la population civile palestinienne.

Dans les seules deux journées écoulées depuis la dernière lettre que je vous ai adressée, les forces d'occupation ont tué au moins trois autres Palestiniens et blessé des dizaines d'autres Palestiniens innocents. Les Palestiniens tués ont fait l'objet d'exécutions extrajudiciaires, en violation flagrante des dispositions fondamentales du droit relatif aux droits de l'homme et du droit international humanitaire. En outre, les forces d'occupation continuent de procéder à des arrestations et détentions



et ont incarcéré au moins 25 autres civils Palestiniens dans tout le territoire palestinien occupé, dont Jérusalem-Est. En fait, au cours de la dernière semaine, plus de 400 Palestiniens ont été détenus, s'ajoutant aux milliers de Palestiniens qui continuent d'être détenus illégalement dans des prisons et établissements pénitentiaires israéliens, et ce, dans des conditions abominables et inhumaines. Il est impératif de rappeler que parmi ceux qui ont été arrêtés il y a un certain nombre de candidats déclarés aux élections législatives palestiniennes qui auront lieu en janvier 2006. Il y a donc là une immixtion flagrante dans les affaires intérieures du peuple palestinien et une ingérence dans le processus électoral démocratique palestinien.

Ce pourrissement d'une situation déjà précaire et périlleuse rend d'autant plus impérieuse la nécessité d'une intervention rapide de la communauté internationale. Il faut condamner sans réserve cette tuerie et les destructions étendues causées par les forces d'occupation israéliennes, et exiger sans équivoque qu'il soit mis fin immédiatement à toutes les attaques militaires. Ces attaques militaires continuent de s'intensifier bien que tous les groupes politiques palestiniens et toutes les organisations palestiniennes aient convenu de respecter le cessez-le-feu unilatéral et se soient engagés de nouveau à garder le calme. La communauté internationale doit donc prendre des mesures immédiates pour obliger Israël, puissance occupante, à cesser ses attaques militaires et à respecter rigoureusement le droit international, en particulier les dispositions de la quatrième Convention de Genève, dans le territoire palestinien occupé, dont Jérusalem-Est.

La présente lettre fait suite à 221 lettres que nous vous avons adressées précédemment au sujet de la crise qui perdure dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, depuis le 28 septembre 2000. Ces lettres, qui se sont échelonnées du 29 septembre 2000 (A/55/432-S/2000/921) au 26 septembre 2005 (A/ES-10/307-S/2005/608), constituent un compte rendu des crimes commis par Israël, puissance occupante, contre le peuple palestinien depuis septembre 2000. Israël, puissance occupante, doit être tenu responsable de tous ces crimes de guerre, actes de terrorisme d'État et violations systématiques des droits de l'homme commis contre le peuple palestinien, et les coupables doivent être traduits en justice.

Cela étant, et suite aux lettres susmentionnées, je vous informe à mon profond regret que, depuis la dernière lettre que je vous ai adressée, laquelle comportait en annexe une liste de martyrs, datée du 18 août 2005, au moins 24 autres Palestiniens ont été tués par les forces d'occupation israéliennes, ce qui porte à 3 739 le nombre total de martyrs tués depuis septembre 2000 (vous trouverez dans l'annexe ci-jointe le nom des martyrs dont l'identité a pu être établie à ce jour).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer la présente lettre et son annexe comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Observateur permanent de la Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Riyadh **Mansour**

**Annexe aux lettres identiques datées du 29 septembre 2005
adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil
de sécurité par l'Observateur permanent de la Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Noms des martyrs tués par les forces d'occupation
israéliennes dans le territoire palestinien occupé,
y compris Jérusalem-Est*
(du mercredi 24 août au mercredi 28 septembre 2004)**

Mercredi 24 août 2005

1. Adel Mohamed Kasem Abu Khalil
2. Anas Maarouf Ghassan Abu Zina (17 ans)
3. Majdi Abdelkarim Hossaine
4. Mahmoud Ahmed Ismail Hodaybe (16 ans)
5. Mohamad Tarek Othmane (15 ans)

Lundi 29 août 2005

1. Imad Nassouh Abu Al-Hoda
2. Mahide Nassouh Abu-Al-Hoda (14 ans)

Vendredi 2 septembre 2005

Khaled Khalil Hamed

Mardi 6 septembre 2005

1. Samya Khaled Farahate
2. Hoda Khaled Farahate
3. Khaled Mohamad Saad
4. Fayez Abu Tawila

Mercredi 7 septembre 2005

Namre Al-Saadouni

Vendredi 9 septembre 2005

Bashire Al-Soufi

Mardi 13 septembre 2005

Waleed Solaymane Attiyate Khomayssat

Vendredi 16 septembre 2005

Bahaa Fawaz Diwab

* Le nombre total de martyrs palestiniens tués par les forces d'occupation israéliennes depuis le 28 septembre 2000 s'élève à 3 739.

Jeudi 22 septembre 2005

1. Alaa Adnane Abdelaziz Hantouli
2. Fadle Khalil Younes Abu Arram (14 ans)
3. Jamile Nazih jamile Abu Saada
4. Said Taleb Al Ashkare
5. Raed Ahmad Mahmoud Ajjaj

Mercredi 28 septembre 2005

1. Omar Al-Saadi
 2. Nidal Khalaf
 3. Samer Al-Shalabi
-